

COURRIERS D'ENTREPRISE — INDEMNITÉ
DE VIE CHÈRE

M. Carroll:

1. Les courriers d'entreprise ont-ils obtenu une indemnité de cherté de vie ou un relèvement du taux de leur contrat au cours de la dernière guerre?
2. Dans le cas de l'affirmative, quel en a été le montant?
3. A-t-on discontinué ces indemnités ou ces relèvements?
4. Dans le cas de l'affirmative, quand?

M. Langlois (Gaspé):

1. Oui.
2. a) Une indemnité de 5 p. 100 de leurs frais d'exploitation dans tous les cas où les taux ont été établis le ou avant le 29 avril 1941, le relèvement devant s'appliquer au travail accompli à compter du 1^{er} août 1941. b) Une indemnité du temps de guerre à compter du 17 juin 1943. Les montants versés varient suivant les conditions propres à chaque service. La première indemnité versée à l'égard des frais d'exploitation a été assimilée à celle du temps de guerre lorsque celle-ci a été accordée.
3. Non, ces indemnités sont comprises dans les taux prévus au contrat actuel pour la durée de celui-ci.
4. Voir réponse au n° 3.

OFFICE NATIONAL DU FILM — DESSINS
ANIMÉS

M. Browne (Saint-Jean-Ouest):

1. En 1949, l'Office national du film a-t-il réalisé un dessin animé sur les chansons suivantes: *Camp-town Races*, *Grandfather's Clock*, *Bury Me Not on the Lone Prairie*, *Ta Ra Ra Boom De Ay*?
2. Dans le cas de l'affirmative, quel était le titre de ce film et quel en a été le coût de production?
3. Combien d'exemplaires a-t-on réalisés?
4. A-t-on montré ce film récemment aux États-Unis?
5. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le montant des recettes?
6. L'Office national du film a-t-il réalisé d'autres films semblables depuis 1949?
7. Dans le cas de l'affirmative, a) quels en sont les titres, b) quel a été le coût de production de chacun, c) quel a été le montant des recettes?
8. Dans quel dessein réalise-t-on de tels films?

L'hon. M. Winters:

1. Oui.
2. *Four songs by Four Gentlemen*, au coût de \$5,147.63.
3. 79.
4. Oui.
5. Néant.
6. Non.
7. Voir réponse au n° 6.
8. Afin de les montrer avec des films documentaires à des groupes des régions rurales du Canada. Le principal objectif est d'assurer l'équilibre du programme et de le rendre plus intéressant.

[M. McIlraith.]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN
ORDRES DE DÉPÔT DE
DOCUMENTS

RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE À
SAINT-CYPRIEN (P.Q.)

M. Courtemanche:

1. Le gouvernement a-t-il contribué à l'aménagement d'une ligne ou d'un réseau téléphonique dans la paroisse de Saint-Cyprien ou de Saint-Luc de Dorchester, dans la province de Québec?
2. Dans le cas de l'affirmative, quand et pour quel montant?
3. Le gouvernement détient-il une garantie quelconque sur les biens de ce réseau?
4. Quel nom portaient le corps public, la société, le ou les propriétaires, lors de l'établissement de ce réseau ou de cette ligne?
5. Le gouvernement est-il propriétaire de ce réseau actuellement, ou l'a-t-il déjà été?
6. Dans le cas de l'affirmative, a) le gouvernement l'a-t-il loué, b) quand, c) à qui, d) pour quelles périodes, e) à quelles conditions?
7. Depuis l'établissement de ce réseau, à l'égard de chacune des années de cette période, quel a été le montant des octrois accordés aux propriétaires ou aux locataires?

ANCIENS MEMBRES DE LA MARINE MARCHANDE—
FORMATION PROFESSIONNELLE

M. Brooks:

1. Combien de demandes a-t-on reçues de la part d'anciens membres de la marine marchande du Canada relativement à la formation professionnelle prévue par l'arrêté en conseil 5983, adopté le ou vers le 29 décembre 1948?
2. Combien d'anciens marins a-t-on admis à une telle formation?
3. Combien en a-t-on refusé pour les motifs suivants: a) parce qu'ils avaient servi sur des navires autres que ceux d'immatriculation canadienne, b) parce qu'ils n'avaient pas signé un contrat de réserve, c) parce qu'ils ne recevaient pas d'indemnité spéciale, d) parce qu'ils avaient déjà un emploi ou un métier, e) pour d'autres motifs?

RÉCLAME DU GOUVERNEMENT
DANS LE "COURIER"

M. Coldwell:

1. Depuis le 1^{er} janvier 1949, le gouvernement fédéral a-t-il publié de la réclame dans le *Courier*, périodique publié au numéro 1935, rue Halifax, à Regina?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelle somme le gouvernement fédéral ou l'un de ses organismes a-t-il versée au *Courier*, pour cette publicité, au cours des années civiles a) 1949, b) 1950, c) en 1951, jusqu'à ce jour?

DEMANDE DE DOCUMENTS

IMMEUBLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
À LONDON (ONT.)

M. White (Middlesex-Est):

Copie de tous télégrammes, correspondance, accords relatifs à la location ou à l'achat, baux, contrats, devis et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada et *Westmount Realities Limited*, de Montréal, concernant l'édifice de l'impôt sur le revenu situé rue Dundas (numéros 388, 390, 392, 394), à London (Ontario). Aussi copie de